



Charte de fonctionnement du prix scientifique de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs

Version	Date	Nature de la modification
V1	18/08/2024	Création
V2	31/01/2025	Amendement 1

	Fonction	Nom	Date	Visa
Rédaction	Médecin coordinateur du Prix scientifique	Pr Cyril Guillaume Président CS	31/01/2025	
Vérification	Directrice scientifique	Catherine ROUSSEL	31/01/2025	
Approbation	Présidente CS	Dr Mathilde LE-DOUX	31/01/2025	
Validation : bureau/CA de la SFAP	Vice-Présidente, référente pour le pôle scientifique	Dr Ségolène PER-RUCHIO	31/01/2025	

V3	12/02/2026	Amendement 2		
Rédaction	Médecin coordinateur du Prix scientifique	Dr Mathilde Giffard Membre du CS	12/02/2026	
Vérification	Directrice scientifique	Catherine ROUSSEL	12/02/2026	

1- Objectif

Le prix scientifique de la SFAP a pour objectif de récompenser et mettre en avant un travail original de recherche en soins palliatifs, qui a été soutenu oralement par l'auteur de la recherche dans le cadre :

- d'une thèse d'exercice en médecine,
- d'un mémoire de M2 Recherche Santé/Fins de vie et Médecine Palliative,

d'un mémoire de FST (Formation Spécialisée Transversale) de Médecine Palliative (sauf les Récits de Situation Complexe Authentique RSCA)

2- Organisation du prix scientifique et désignation du lauréat

L'organisation du prix scientifique est une collaboration entre le Conseil Scientifique (CS), les Collèges et le pôle vie associative/administration de la SFAP.

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Siège : 106 avenue Emile Zola – 75015 Paris – France – Tél. : 01 45 75 43 86 – Fax : 01 45 78 90 20

Email : sfap@sfap.org – <http://www.sfap.org> – Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008



2.1- Composition du jury

Le prix scientifique est présidé et coordonné par un membre du CS de la SFAP, désigné lors d'une réunion du CS, pour une période couvrant son mandat au sein du CS, renouvelable deux fois.

Le jury de thèse est composé de membres issus du CS et des Collèges de la SFAP, dont le président du prix. Les membres du jury de la session précédente sont sollicités de principe pour participer au nouveau prix scientifique.

Au minimum 8 membres constituent le jury dont le président. Ce nombre peut être revu à la hausse, à l'appréciation du président, en fonction de la quantité de thèses à évaluer. Un appel à manifestation d'intérêt pour intégrer le jury de thèse est alors envoyé au CS et aux Collèges de la SFAP.

2.2- Conditions et dépôt de candidature

L'appel à candidature et la soumission de la thèse se font en ligne sur le site internet de la SFAP. La campagne commence en janvier ou février de l'année du prix.

Certaines sociétés savantes peuvent être sollicitées pour diffuser l'information, comme la SFETD, l'AFSOS, la SFGG...

La plateforme nationale de recherche sur la fin de vie peut être sollicitée également.

Les conditions de dépôt de candidature sont les suivantes :

- Tous les DES peuvent participer dès lors que le travail de recherche concerne la médecine palliative ;
- Le candidat a soutenu et validé sa thèse ou son mémoire l'année n-1 ou n-2 (justificatif à fournir) ;
- Le lauréat s'engage à accepter l'insertion du résumé de son travail sur le site internet de la SFAP, et à venir faire une présentation courte de son travail lors de la remise du prix du congrès de la SFAP.
- Le candidat doit également fournir une attestation signée par le directeur ou la directrice de mémoire ou de thèse, confirmant la qualité scientifique et méthodologique du travail présenté.

La date limite de soumission est arrêtée durant la 2^{ème} quinzaine de mars.

2.3- Recueil, répartition et évaluation

Les thèses et mémoires sont colligées par le pôle vie associative/administration de la SFAP et transmis au président du jury.

Le président convoque par courriel les membres du jury pour une réunion en visioconférence afin de répartir en 2 groupes minimum l'ensemble des candidatures, de manière aléatoire. Tout membre du jury ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration d'une thèse ou d'un mémoire ou ayant des liens/conflits d'intérêt avec l'un des candidats ou son directeur de

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Siège : 106 avenue Emile Zola – 75015 Paris – France – Tél. : 01 45 75 43 86 – Fax : 01 45 78 90 20

Email : sfap@sfap.org – <http://www.sfap.org> – Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008



thèse/de mémoire ou un des membres du jury de soutenance de thèse/de mémoire ou concernant le financement de la recherche doit le déclarer pour qu'il ne participe pas à l'évaluation du travail.

Les membres de chaque groupe jugent chaque travail de recherche à l'aide d'une grille d'évaluation donnant une note globale sur 100. (Annexe 1)

Les thèses et les mémoires ayant reçu la meilleure note dans chaque groupe sont ensuite partagés pour être évalués par tous les membres du jury. Cette étape de sélection des finalistes peut nécessiter une délibération collective entre membres d'un même groupe si les évaluations ne concordent pas pour choisir le meilleur travail.

L'étape finale désigne le lauréat selon les mêmes modalités que lors de l'étape de sélection des finalistes. En cas d'absence de consensus à cette désignation, un vote à main levée est effectué.

Le jury se réserve le droit de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucune thèse ou aucun mémoire ne répond aux critères attendus d'un travail scientifique de qualité en soins palliatifs.

Le vainqueur du prix scientifique doit être désigné au plus tard 1 mois avant la date du congrès pour lui permettre d'organiser sa venue. Il reçoit une invitation gratuite au congrès pour venir présenter son travail. Dans le cas où il se serait déjà inscrit, l'invitation sera utilisable l'année suivante.

3- Transmission des résultats et remise de prix

Le président du jury informe le lauréat du résultat par téléphone ou par courriel. Il le met en lien avec le(s) coordonnateur(s) du Collège Médical et le pôle vie associative/administration de la SFAP pour préparer sa venue au congrès, au cours duquel :

- le prix scientifique d'une valeur de 1000 euros lui est remis par le président du jury ou l'un des membres ;
- la thèse /ou le mémoire sont présentés lors de la remise du prix.

Les autres candidats sont informés individuellement par mail par le président du jury que leur thèse ou leur mémoire n'a pas été retenu pour recevoir le prix.

4- Révision et modification de la charte

Cette charte peut être modifiée en bonne adéquation avec les statuts de la SFAP et du CS, en particulier à la demande d'une majorité simple de membres statutaires, ou à la demande du président(e)/coprésident(e) du CS ou du CA de la SFAP.

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Siège : 106 avenue Emile Zola – 75015 Paris – France – Tél. : 01 45 75 43 86 – Fax : 01 45 78 90 20

Email : sfap@sfap.org – <http://www.sfap.org> – Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008



ANNEXE 1.

Prix scientifique **de la SFAP** Grille prix année 20..



Nom et prénom de l'auteur :

Nom de l'évaluateur :

Le sujet et l'introduction Note sur 15 :

Le sujet comporte un intérêt dans le domaine des soins palliatifs		3
Intérêt pour la pratique clinique en soins palliatifs		3
Pertinence et délimitation du sujet/Présentation du cadre ou des questions posées		3
Originalité des questions posées ; (si les questions ont déjà été beaucoup étudiées, l'originalité peut porter sur la manière nouvelle avec laquelle elles sont posées)		3
Exposition claire du plan et de la recherche		3
TOTAL		15

1) Matériel et méthode Note sur 15 :

Délimitation du matériel d'étude (et argumentation)		4
Faisabilité de la méthodologie choisie (lieu, temps...)		4
adéquation de la méthode à la question posée		4
Cohérence de la méthode avec d'autres travaux expérimentaux sur des sujets voisins et des approches analogues		3
TOTAL		15

2) Résultats (ou présentation des observations faites) Note sur 20 :

Et analyse des résultats (ou des observations)

Clarté et présentation des résultats (ou des observations)		10
Qualité et cohérence de l'analyse (et de l'interprétation)		10
TOTAL		20

3) Discussion Note sur 20:

Critique des résultats (ou des observations) personnels		5
Confrontation critique des résultats personnels à la lumière de la littérature		5
Qualité et critique de la bibliographie		4
Description des limites de l'étude		3
Réouverture sur les aspects pratiques des soins palliatifs		3
TOTAL		20

4) Conclusion Note sur 10 :

Confrontation de l'hypothèse de départ aux résultats et à leur discussion		4
Clarté de la conclusion		2
Questions nouvelles sur lesquelles débouche ce travail		4
TOTAL		10

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Siège : 106 avenue Emile Zola – 75015 Paris – France – Tél. : 01 45 75 43 86 – Fax : 01 45 78 90 20

Email : sfap@sfap.org – <http://www.sfap.org> – Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008



5)

Bibliographie Note sur 10 :

Présentation		5
Qualité de la bibliographie et caractère international		5
TOTAL		10

6) Forme Note sur 10 :

Style (orthographe, syntaxe)		3
Mise en page, illustration, longueur, lisibilité		3
Cohérence interne (Fil conducteur logique / Les idées sont articulés avec des transitions / Respect du plan / Clarté de rédaction)		4
TOTAL		10

TOTAL		100
--------------	--	------------